

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 23 mai 2023 à 14H00
Séance n°6

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Barbara MEAZZI
M. Philippe PAQUIS
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Michel GAUTERO
M. Pierre CRESCENZO
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

M. Rémy BRUNY

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

Représentants des Etablissements associés

M. Thierry ARRIL, CHUN
Mme Elise TOSI, SKEMA

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Pierre KORNPORST à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Dominique NOBILE, INSERM à M. Pierre CRESCENZO
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Pierre CRESCENZO
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Alain SOMMERVOGEL, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 10 membres suivants :

M. Florent DAUPHIN
Mme Eva EL SAYED
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Christine MALOT
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

M. Andrea ORABONA
Mme Clara HERER, CNRS
M. Philippe CHARVIS, IRD

Invités présents

M. Frédéric FONTAINE, CNRS
M. Marc DALLOZ, VP Conseil d'Administration
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Sylvain DI GIORGIO, DRH
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Benjamin SEROR, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

➤ Retrait de deux points de l'ordre du jour :

6 - Adoption des critères dérogatoires aux grilles de rémunérations des personnels BIATSS contractuels

8 - Adoption des procédures d'attribution des bourses de composantes 2023-3

➤ Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Acceptation d'un don de la Banque de France pour la tenue de la conférence internationale "*Computing in Economics and Finance 2023*"

I – QUESTION STRATEGIQUE

1) ADOPTION DE LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Présentation M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Objectifs et enjeux principaux

- Première étape de l'élaboration du budget 2024, elle permet de formaliser les grands choix politiques de l'université et leur impact financier.
- Elle s'inscrit pleinement dans les orientations du plan stratégique 2021-2025, pour mettre le budget de l'établissement au service de la transformation d'Université Côte d'Azur et de son site.
- Elle donne le cadre pour les dialogues de gestion avec les établissements-composantes, les EUR et composantes dérogatoires, les directions et services communs.

- Elle permet de préparer la sortie de l'expérimentation et le passage en grand établissement.

Une politique RH ambitieuse et attractive

- Prioriser la campagne de recrutement d'E-C titulaires en appui de notre dynamique d'attractivité, d'excellence et d'innovation (mobilisation des ressources financières de l'établissement et celles de la fondation UCA Jedi).
- BIATSS : logique de compétences versus une logique de postes. Poursuite des repyramidages des postes BIATSS de C en B sur les métiers où la technicité et la polyvalence sont reconnues.
- Dès 2023, lancement d'un processus de concertation et de réflexion collectives visant à l'élaboration à terme d'un schéma directeur des ressources humaines adossé à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) renforcée, en lien avec l'évolution des métiers et leurs difficultés.
- Objectif : mettre en cohérence la politique des ressources humaines avec les objectifs stratégiques du site.

Pluri-annualité du pilotage des politiques et actions de l'établissement

4

- Plan pluriannuel d'investissement (PPI) : laboratoires, plateformes, infrastructures informatiques et patrimoine immobilier. Ex : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) : besoin de financement annuel de 11,5m€ uniquement pour maintenir les performances de nos bâtiments.
- Allocation prévue de la CAF : 1/3 à la Recherche, 1/3 au SPSI et 1/3 aux composantes de formation, services et directions dont notamment la direction des systèmes d'information (Ex: Datacenter).
- Plan pluriannuel de recrutement pour soutenir nos axes stratégiques.

Une offre de formation cohérente avec la stratégie et financièrement soutenable

- La prochaine offre de formation devra être construite en tenant compte de ce qui est stratégique/prioritaire et ce qui ne l'est pas pour une composante de formation ou pour l'établissement.
- Principe : nouvelle offre de formation à coût constant
- Soutien aux diplômés d'établissements déficitaires si et seulement si ils s'inscrivent dans la stratégie de l'établissement.

- Des marges de manœuvre doivent donc être dégagées et les capacités financières et humaines doivent être analysées par les départements disciplinaires avant l'ouverture de toute nouvelle formation.

Un budget au service des grands objectifs stratégiques de l'établissement

- Une université intensive en recherche à fort rayonnement international.
- Une université qui promeut l'innovation pédagogique et propose une offre de formation visible et ambitieuse, adaptée à son territoire et aux métiers de l'avenir, directement issue de ses compétences en recherche.
- Une université qui accompagne et enrichit l'expérience étudiante.
- Une université à fort impact territorial et qui favorise le dialogue entre la science et la société.

Une université intensive en recherche

- Conventions de partenariat avec des organismes internationaux : mise en place de contrats doctoraux, chaires industrielles et d'excellence et contrats post-doctoraux.
- La dotation des unités de recherche doit continuer à progresser en fonction des moyens de la loi LPR ou d'autres nouvelles ressources.
- Ces moyens supplémentaires devront aussi permettre de soutenir la maintenance et le fonctionnement des plateformes indispensables à l'excellence de la recherche
- Déploiement de l'outil Dialog.
- Poursuite et renforcement des partenariats avec les établissements-composantes :
 - Avec OCA et la Fondation UCA Jedi : programme Postdoctoral Henri Poincaré, chaires...
 - Avec la villa Arson: Futures CPJ.
- Intensification de la politique d'innovation et de valorisation de la recherche : projet InnovMed : PUI et participation à 11 actions de maturation/prématurations dans des consortiums labellisés. Signature de nouvelles chaires industrielles et de chaires d'excellence.

Une université à fort rayonnement international

- Renforcement de l'identité d'université européenne et internationale : mobilité internationale pour tous les publics (campus délocalisés au Vietnam et au Monténégro), signature de nouveaux partenariats (Japon : réseau U7+).
- Montée en puissance du projet Ulysseus.

- Obtention du label Bienvenue en France en 2021 et son renouvellement prévu en 2024 (soutien financier de l'établissement via les droits différenciés).
- Renforcement du soutien au dépôt de projet via la CEM et la mise en œuvre du projet UCAccelerator.
- Poursuite des partenariats avec les pays en développement du Sud (Kenya, Ethiopie, Afrique centrale, Costa Rica et Djibouti en lien avec l'IRD).

Une université qui prône l'innovation pédagogique et une offre formation adaptée à son territoire et aux métiers de l'avenir

- Une offre adaptée aux besoins du territoire assurant le développement de compétences liées aux métiers d'avenir:
 - EFELIA qui vise à créer une école française de l'Intelligence artificielle, en partenariat avec l'INRIA, le CNRS, l'Inserm, Eurecom et Skema Business school
 - QuantEdu-France sur les technologies quantiques, pour répondre aux besoins en compétences stratégiques de la recherche et de l'industrie en France.
 - XR2C2 et le PIA 4 Fiction sur les industries créatives
 - Projet sur les technologies spatiales NewSpace.
- Développement et structuration de la formation continue : Le projet UCA Online.
- Déploiement de l'innovation pédagogique et l'approche par compétence au travers du projet L@UCA et accompagnement de la montée en compétence des EC par l'intermédiaire du CAP.
- Intégration de l'IFMK comme composante d'enseignement au sein d'UCA.

6

Une université qui accompagne et enrichit l'expérience étudiante

- Mise en œuvre les premières actions définies dans notre schéma directeur de la Vie Etudiante, financées par le biais de la CVEC.
- Création de relais santé sur tous les campus et la mise en place la télémédecine sur le campus Saint Jean d'Angely
- Déploiement de la vie culturelle et sportive sur tous les campus, grâce aux leviers de la CVEC et de l'IDEX et à l'expertise de la Villa Arson : installation et animation d'espaces et d'équipements sur les campus (lieux de production d'art et installations sportives de qualité).
- Arrivée du PNSD comme établissement-composante en 2024 : mise en œuvre de programmes adaptés aux sportifs de haut niveau.

Une université à fort impact territorial

- Mise en œuvre des conventions signées avec les collectivités territoriales. Notamment, deux projets majeurs dans le domaine de la santé :
 - P4DP : constitution d'un entrepôt de données nationales de soins de médecine de ville.
 - « Living lab » d'Ulysseus : mise en situation de l'innovation pour la médecine libérale.

Amélioration de la qualité de vie au travail

- Maintien du dialogue social et amélioration de la QVT via des AAP
- Elaboration d'un schéma directeur des ressources Humaines précurseur d'une politique RH de site.

Calendrier du processus budgétaire

- Avis du Copil sur la LOB : 22/05/23
- Vote du CA sur la LOB : 23/05/23
- Fin juin à fin juillet : dialogues de gestion avec les composantes et établissements composantes
- 10/07 remontée de la campagne d'emplois 2023
- Juin 2023 : Transmission de la LOB OCA à UCA
- Octobre 2023 : Transmission de la note de cadrage du budget 2024 VA à UCA
- Octobre 2023 : arbitrage des grands équilibres budgétaires et notifications aux composantes
- Novembre : transmission du budget de l'OCA et de la Villa Arson à UCA
- Conseil d'Administration de novembre 2023 :
 - Campagne d'emplois 2024 ;
 - PPI : Présentation de la programmation et de la réalisation des opérations immobilières de maintenance et de rénovation.
- Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 : Vote du Budget initial 2024

7

La Lettre d'Orientation Budgétaire 2024 a pour objet de fixer les orientations générales et les principes d'actions suivant lesquels sera élaboré le budget 2024. Elle est avant tout un acte politique qui constitue la première étape du processus budgétaire. La Lettre d'Orientation Budgétaire s'attache à traduire, pour l'année budgétaire considérée, les axes stratégiques que l'établissement a définis prioritaires dans un contexte de stabilité des ressources.

La Lettre d'Orientation Budgétaire 2024 est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 abstentions.

II – QUESTIONS FINANCIERES

2) ACCEPTATION D'UN DON DE MATERIELS SCIENTIFIQUES DU LABORATOIRE PFIZER

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Ce don de matériels scientifiques d'une valeur net comptable de 17 026€HT a pour finalité d'équiper les laboratoires de recherche ou les plateformes techniques d'Université Côte d'Azur.

L'acceptation du don de matériels scientifiques d'une valeur net comptable de 17 026 €HT du laboratoire Pfizer est approuvé à l'unanimité des voix.

ACCEPTATION D'UN DON DE LA BANQUE DE FRANCE POUR LA TENUE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE "COMPUTING IN ECONOMICS AND FINANCE 2023"

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Le don de 2 500€ de la Banque de France en soutien à l'organisation de la conférence internationale "Computing in Economics and Finance 2023" (CEF 2023), qui se tiendra à Université Côte d'Azur à Nice du 3 au 5 juillet 2023, est soumis à l'approbation du conseil.

L'acceptation du don de 2 500€ de la Banque de France est approuvé à l'unanimité des voix.

III - QUESTIONS RESSOURCES HULMAINES

3) MODIFICATIFS DES REFERENTIELS DE PRIMES RIPEC 2 (COMPOSANTE FONCTIONNELLE DU REGIME INDEMNITAIRE) ET PCA (PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES) POUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANT

Présentation M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

8

Textes et changements 2023/2024 pour le RIPEC 2

- Décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022 modifiant divers décrets indemnitaires applicables à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Avant décret modificatif 2022/2023	Après décret modificatif 2023/2024
Pas de conversion possible de la prime en décharge.	Conversion en décharge possible dans la limite des 2/3 de services. Par décision du président et selon les modalités définies par le CA. Si conversion en décharge : pas d'heures complémentaires possibles
Articulation avec les équivalences horaires non précisées	Ne peut être attribuée au titre d'une activité faisant déjà l'objet d'une équivalence horaire.

- Modification des référentiels RIPEC 2, PCA et équivalences horaires
- Modification du cadrage des modulations de service
- Validation en CAC P le 13/04/2023
- Validation en CSAE le 09/05/2023

Les modifications apportées aux référentiels et cadrage pour 2023/2024

Référentiel RIPEC 2 pour les personnels enseignants-chercheurs

- Introduction : posant le cadre réglementaire avec la possibilité de conversion de la prime en décharge et indiquant la non possibilité de cumuler la conversion en décharge avec une modulation de service et des HC
- Une colonne indiquant la conversion de la prime en nombre d'heures équivalent travaux dirigés
- La prime pour la direction d'ED ne peut plus être ventilée avec les directions adjointes.
- Pour les direction adjointe d'ED 1 = 24HeqTD d'équivalence horaires pour les personnels UCA et 1.000 euros de RIPEC 2 pour les extérieurs.

Référentiel PCA pour les personnels hospitalo-universitaires et les personnels enseignants du 2nd degré

- Introduction : posant le cadre réglementaire et le montant plafond de cumul de PCA à 14 000 euros et indiquant la non possibilité de cumuler la conversion en décharge avec des HC.
- Une colonne indiquant la conversion de la prime en nombre d'heures équivalent travaux dirigés
- La prime pour la direction d'ED ne peut plus être ventilée avec les directions adjointes.
- Pour les direction adjointe d'ED 1 = 24HeqTD d'équivalence horaires pour les personnels UCA

9

La modification du référentiel des missions de la composante 2 « indemnité fonctionnelle » du régime indemnitaire des personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) à compter de l'année universitaire 2023 – 2024 est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

La modification du référentiel des Primes de Charges Administratives (PCA) à compter de l'année universitaire 2023-2024 est approuvée à la majorité des voix, 23 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

4) MODIFICATIF DU REFERENTIEL DES EQUIVALENCES HORAIRES

Présentation M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Un avis du CSAE en date du 9 mai 2023 a été rendu.

Le texte : l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les

dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences /Version consolidée au 1er septembre 2009

Les modifications apportées aux référentiels des équivalences horaires pour 2023/2024

- Rappel des missions faisant partie intégrante de la tâche d'enseignement
- Non compatibilité avec le versement d'une prime RIPEC 2 ou PCA au titre d'une même mission
- Ouverture du référentiel aux enseignants en CDD ou CDI
- Rajout de la fonction de direction adjointe d'Ecole Doctorale
- Modification de la mission de responsable de portail en supprimant la fourchette

La modification du référentiel d'équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques et de recherche à partir de la rentrée 2023-2024 est approuvée à la majorité des voix, 25 voix pour et 5 abstentions.

5) MODIFICATIF DU CADRAGE DES MODULATIONS DE SERVICE POUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Présentation M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

10

Le texte : Les personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et les personnels enseignants des 1er et second degré ne sont pas concernés par les dispositions prévues dans le présent document.

Les personnels enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche. (Art 2 du Décret n°84-431).

Les modifications apportées au cadrage des modulations de service pour 2023/2024

Précision sur la non compatibilité de la modulation avec :

- Une délégation
- CRCT et CPP
- La conversion du RIPEC 2 en décharge
- Les heures complémentaires d'enseignement

La modification du cadrage des modulations de service à compter de l'année universitaire 2023-2024 est approuvée à l'unanimité des voix.

6) ADOPTION DES CRITERES DEROGATOIRES AUX GRILLES DE REMUNERATIONS DES PERSONNELS BIATSS CONTRACTUELS

Retiré de l'ordre du jour.

7) AJUSTEMENT DU DISPOSITIF « FORFAIT MOBILITES DURABLES »

Présentation M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Présentation du nouveau dispositif : Forfait Mobilité Durable

Principe :

- Le forfait mobilité durable est un dispositif financier de soutien aux agents du secteur public pour leurs déplacements domicile-travail qui vise à encourager le recours à des modes de transports plus respectueux de l'environnement.
- Le FMD a été présenté au Conseil d'Administration en avril 2021 (Délibération CA 2021-043 du 19/04/2021).
- Des textes réglementaires, notamment l'arrêté du 13/12/2022 font évoluer le dispositif.

Evolutions 2022/2023

- Eligibilité des contrats de droits privés (les apprentis)
- Nouveaux moyens de transport éligibles : engins de déplacement personnels motorisés tels que trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboard, vélo en location, service de mobilité partagée, ticket à l'unité de transport en commun...
- L'agent doit déclarer le nombre réel de jour d'usage d'un ou de plusieurs modes de transports éligibles par le biais du formulaire
- Montant du forfait = 300€ maximum. Versé en une fois.
- Le forfait de mobilités durables est cumulable avec les remboursements de transport publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos

11

Calendrier de mise en œuvre

- Présentation au CSAE = 09/05
- Présentation au Conseil d'Administration = 23/05
- Communication aux gestionnaires RH = 25/05
- Communication aux SRHP = réunion technique réseau RH = 26/05 matin
- Communication aux agents = via l'intranet et la lettre info = 26/05 après-midi
- Dépôt sur l'intranet : formulaire, liste des transports éligibles, FAQ, procédure
- Réception des demandes = jusqu'au lundi 12 juin
- Date de paiement = paie de juillet

Les nouvelles dispositions d'application du Forfait Mobilités Durables sont approuvées à l'unanimité des voix.

IV – QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

POINT D'INFORMATION RELATIF AUX CANDIDATURES MASTER

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Les tableaux et graphiques présentés traduisent la situation du nombre de candidatures dans les différents parcours pour cette année. C'est à dire le nombre de vœux que chaque candidat a émis (au moins 10 vœux par candidat). On constate :

- Une baisse cette année par rapport à l'année précédente pour les Licences,
- Une augmentation de candidatures de +15% pour les doubles licences, et ce malgré la fermeture de 3 doubles licences), (ce sont des formations sélectives et plutôt demandées par les étudiants),
- Une stabilité pour les parcours universitaires technologiques,

8) ADOPTION DES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE COMPOSANTES 2023-2

Retiré de l'ordre du jour

9) FIXATION DES CAPACITES D'ACCUEIL ET CRITERES DE SELECTION POUR L'ACCES DES ETUDIANTS EN DEUXIEME ANNEE DE MASTER, AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 POUR LE M2 MENTION « ECONOMIE ET INGENIERIE DE LA SANTE » PARCOURS « SYNDEMIE »

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

- Université Côte d'Azur fixe, au titre de l'année universitaire 2023/2024, des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, pour le M2 mention « Economie et Ingénierie de la Santé » Parcours « syndémie » dont la fiche figure en annexe de la présente délibération.
- L'admission dans ce master est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via la plateforme eCandidat ou via Campus France pour les candidats originaires de pays adhérant au dispositif « Etudes en France », et éventuellement d'un entretien opéré selon :
 - Les modalités décrites dans la présente délibération et détaillées spécifiquement, dans la fiche annexe
 - Les critères d'appréciation détaillés spécifiquement dans ladite fiche, figurant en annexe.

L'admission est prononcée par le Président d'Université Côte d'Azur sur proposition du responsable de la formation.

Le responsable de formation s'appuie sur l'avis d'une Commission de sélection ad hoc, composée comme suit :

- Du responsable de la mention de master,
 - Des responsables du parcours de la mention de master, le cas échéant,
 - D'au moins un membre de l'équipe pédagogique de la deuxième année de master.
- Chaque dossier de candidature en vue d'une admission en deuxième année de master est constitué des pièces énumérées dans la fiche figurant en annexe de la présente délibération.
 - La liste des pièces à produire est propre à la formation.

- Le cas échéant, il sera demandé au candidat de fournir les traductions certifiées en langue française des pièces produites, lorsqu'elles ont été rédigées dans une langue autre que le français.
- Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature en vue d'une admission en deuxième année de master au titre de l'année universitaire 2023/2024 sont fixées spécifiquement dans la fiche annexée.
- Tout dossier demeuré incomplet au terme de la date limite de dépôt de la candidature donnera lieu à la délivrance d'un avis défavorable à la candidature. Constitue un dossier incomplet un dossier transmis sans les informations et/ou les pièces sollicitées en application de la fiche annexée.
- Le candidat destinataire d'un avis favorable sur la plateforme eCandidat à sa candidature en deuxième année de master dispose d'un délai de sept (7) jours pour confirmer ou infirmer son intention de s'inscrire à Université Côte d'Azur.
- Passé ce délai, il sera réputé avoir renoncé à son inscription et ne pourra s'inscrire à Université Côte d'Azur pour l'année universitaire 2023/2024 et sera automatiquement désisté.

13

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour le M2 Mention « Economie et Ingénierie de la Santé », Parcours « Syndémie » sont approuvés à l'unanimité des voix :

10) ADOPTION DU CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2023-2024

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Les calendriers pédagogiques du premier et second cycle de l'année universitaire 2023-2024 sont approuvés à la majorité des voix, 26 voix pour et 4 abstentions.

V - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15H45
Dates du prochain conseil d'administration : 23 mai 2023

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	CNQAOS NICE	Jacqueline FESNEAU Directrice	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	15/09/2022	avenant à la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 14/04/2022 au 21/07/2022	3 mois et 1 semaine	33 324 euros TTC	
	Ecole supérieure de la banque	Eric DEPOND Directeur général	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	10/10/2022	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 12/11/2022 au 07/03/2023	3 mois et 3 semaines	1 296 euros TTC	
	Francophonía SARL	Yann LIBRATI	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	16/11/2022	avenant à la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 28/03/2022 au 26/08/2022	5 mois	26 650 euros TTC	
	Rectorat de l'académie de Nice	Nicole ANELLI cheffe du service des examens PostBac et VAE	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	26/01/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles le 11/05/2023 et du 23/05/2023 au 02/06/2023	10 jours	9 456 euros TTC	
	Rectorat de l'académie de Nice	Nicole ANELLI cheffe du service des examens PostBac et VAE	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	31/01/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles le 10/05/2023	1 jour	708 euros TTC	
	Caisse locale de Nice	Jean Marc GIAUME Président	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	23/02/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles le 29/03/2023	1 jour	1 224 euros TTC	
	Conférence IHiet - Systems Engineering and Analytics Research L.L.C	Tareq AHRAM président	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	24/02/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 23 au 24 aout 2023	2 jours	3 504 euros TTC	
	Conférence IHiet - Systems Engineering and Analytics Research L.L.C	Tareq AHRAM président	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	24/02/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 22 au 27/07/2024	6 jours	8 184 euros TTC	
	Ecole Pour l'Informatique et les Techniques Avancées (EPITA)	Claire LECOCQ	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	24/02/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles le 08/04/2023	1 jour	2 130 euros TTC	
	Francophonía SARL	Yann LIBRATI Directeur	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	28/02/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 01/09/2022 au 28/02/2023	6 mois	13 950 euros TTC	
	Francophonía SARL	Yann LIBRATI Directeur	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	09/03/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 01/03/2023 au 01/09/2023	6 mois	10 800 euros TTC	
	Groupe ESRA Côte d'Azur	Thierry COLLARD Directeur	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	13/03/2023	convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 17 au 18 avril et du 02 au 03 mai 2023	4 jours	1 464 euros TTC	
	Guibert family - l'atelier breton	Amélie GUIBERT	EUR ELM I	Olivier BRUNO Directeur	28/03/2023	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité de foodtruck sur le campus SJA le 20/04/2023	1 jour	15€ TTC	

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	NICE LA BELLE	CO-PRESIDENTS	INSPE	Directeur INSPE	21/02/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liegeard	01/09/2022 - 31/08/2023	1 000,00 €	
	NICE LA BELLE	CO-PRESIDENTS	INSPE	Directeur INSPE	21/03/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liegeard	25/03/2023	400,00 €	
	CAP ELAN	GERANT	INSPE	Directeur INSPE	06/04/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	30/03/23 - 30/06/23 - 09/11/23	496,55 €	